



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Anne PERRIN, Maire de la Commune de Lécousse,

Certifions avoir fait afficher aux lieux habituels d’affichage de la Mairie ainsi que rue de l’Eau Vive, Zone de la Meslais, Zone du Parc et Zone de la Pilais avant le 22 septembre 2020, 9 heures, et jusqu’au 23 octobre 2020, 12 heures, dates et heures fixées pour la tenue de l’enquête :

- l’avis d’enquête publique de la révision du Règlement Local de Publicité de la Commune de Lécousse -

Fait à Lécousse, le 11 SEP. 2020

Anne PERRIN
Maire

